

Compte-rendu de la séance du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du
19/06/2017

Séance ouverte à 19h16 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig: MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme/Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Mme/Mw. Meulemans, Échevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme/Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Yildiz, Roekens, Mmes/Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme/Mev. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Mme/Mev. Bulduk, M./Dhr. Frémal, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenaabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; Mme./Mw Laevers, Secrétaire communal ff.

Excusés: Mme/Mev. Laaraj, M./Dhr. Balsat.

M. Neve, Secrétaire communal, est remplacé par Mme Laevers.

1 Communications

M. le Président : Il y a eu une petite coquille dans l'ordre du jour. Le point 31 sera traité en huis clos, car il s'agit d'une personne. Ensuite, par rapport à l'ordre des travaux des conseillers communaux, je voulais vous informer d'une prochaine date. Nous nous étions engagés à faire une présentation du rapport d'activité de l'enseignement. M. Boiketé l'avait annoncé au nom du Collège. Il est proposé de faire une présentation de l'activité scolaire, de l'enseignement francophone et néerlandophone. Ce seront à la fois l'Echevine, Mme Meulemans, et l'Echevin, M. Boiketé qui s'en chargeront. C'est prévu pour le mercredi 11 octobre à 18h30. Vous serez bien évidemment informés par écrit, mais je préfère d'ores et déjà donner une indication orale.

M. Mouhssin : J'ai l'impression que cela fait la troisième fois que le point 26 : « Sibelga : Assemblée Générale extraordinaire ; désignation de trois représentants » est porté à l'ordre du jour.

M. le Président : On l'avait reporté la dernière fois suite à un échange de vues. Il avait fait l'objet d'un recours de la part de l'un de vos collègues. Nous revenons avec ce point à l'ordre du jour après analyse.

M. Mouhssin : Lors du point d'information, lorsque certains points sont cassés par la tutelle, nous souhaiterions être informés de la chose.

M. Roekens: Mme Genot voudrait ajouter à l'ordre du jour une question d'actualité sur le cadastre des mandats et des rémunérations.

Mme Warnotte: J'avais envoyé des questions orales à adjoindre à l'ordre du jour. Je comprends qu'elles ne soient pas reprises à l'ordre du jour en regard de leur envoi tardif. Je souhaite revenir à la charge à propos de la porte de l'administration communale qui ne s'ouvre toujours pas de manière automatique. La deuxième concerne la révision de la répartition des subsides régionaux. Par ailleurs, je m'étonne

de voir à nouveau le point qui concerne la nomination de personnes à l'Assemblée Générale de Sibelga à la séance à huis clos. Il n'est pas question de personnes ici, il s'agit de la désignation de représentants de la Commune. Chaque fois que la Commune désigne des représentants, notamment des mandats dérivés, dans des instances intercommunales ou supra-communales, la Commune de Saint-Josse-ten-Noode est une des seules à le faire à huis clos. Nous avons toujours dénoncé cela. Nous voudrions que ce point passe à la séance publique, sachant que, dans ce cas-là, le vote sera à bulletin secret.

M. le Président : Le point 35 passera donc à la séance publique.

2 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 mai 2017; approbation.

La Secrétaire communale faisant fonction procède à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 mai 2017.

Mme Warnotte: Concernant le point 4, il est indiqué qu'il y avait 24 votants et 24 votes positifs alors que le point a été reporté. Deuxièmement, dans la plupart des votes il est indiqué qu'il y a eu 26 votants alors que l'un des membres n'était pas présent dans la salle la plupart du temps durant la séance du Conseil communal.

Approuvé / Aangenomen.

M. Clerckx et Mmes De Pauw, Bulduk et entrent en séance.

Mme Dagyarar quitte la séance.

Dhr. Clerckx en Mev. De Pauw, Bulduk treden in zitting.

Mev. Dagyarar verlaat de zitting.

3 Conseil de l'aide sociale; remplacement d'un membre.

M. le Président : Le candidat proposé par la majorité pour remplacer M. Willy Vanderkeersen est Akyol Safa Mustafa, et en suppléant Choqi Salima.

M. Mouhssin: Nous souhaiterions un vote. Nous ne sommes pas convaincus que certaines de ces personnes soient les bonnes pour faire partie du Conseil de l'Aide Sociale.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

La nomination est rejetée par 13 voix contre 11.

MM. Yildiz, Ozdemir, Mme Dagyarar entrent en séance.

HH. Yildiz, Ozdemir, Mev. Dagyarar treden in zitting.

4 Avenant, d'une part, à la convention "concession du droit d'organiser et d'exploiter le parking communal souterrain de la rue Scailquin", et d'autre part, à son avenant des 18 septembre 1991, 30 décembre 2014, 15 juin 2015, 07 décembre 2015, du 12 juillet 2016 et du 8 septembre 2016 entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et la société anonyme PARKING SCAILQUIN.

M. Clerckx: Cela fait plus de 10 ans qu'on dit que l'on va mettre fin au contrat avec le concessionnaire actuel. Pourtant, on en est déjà au 7ème avenant qui prolonge le contrat avec ledit concessionnaire. Je vais donc m'abstenir. Le dossier va beaucoup trop lentement pour un dossier prioritaire.

M. Roekens: Deux ans pour établir un cahier des charges, ça me semble un peu extrême. Nous nous abstiendrons également.

M. le Président: Dans votre interpellation, vous expliquez la complexité du dossier. Devant un dossier aussi complexe avec des parties prenantes qui ne sont pas décidées, quand on a l'occasion d'avoir un parking accessible par la petite ceinture, nous faisons tout pour convaincre la Région, la STIB mais aussi la Communauté Européenne pour avoir cet accès. On s'arque-boute. Je regrette autant que vous que cela prenne autant de temps. Ici, l'information capitale est le démantèlement de la pompe à essence. Les travaux rue Scailquin, chaussée de Louvain, place Madou, avenue de l'Astronomie, etc., sont prévus pour la rentrée. C'est quand même une évolution positive par rapport au quartier.

Le point est adopté par 26 voix pour et une abstention.

Oui/Ja :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstention/Onthouding :

Geoffroy Clerckx.

5 Contrat de quartier Durable "Axe-Louvain"; Construction d'une Maison des Cultures et de la Cohésion sociale et de trois logements à caractère social; Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation ; Appel d'offres ouvert.

Approuvé / Aangenomen

M. Clerckx: Je constate que l'argumentation commence le premier juin. On a donc déjà perdu un mois, le temps que le point soit approuvé par la tutelle, etc. À mon avis, ce ne sera pas d'application avant juillet, ce que je trouve regrettable. Je trouve aussi un peu surprenant qu'en cas de suspension non due à la faute du restaurateur qui a demandé la terrasse, en cas de fête de quartier, de manifestation de manière générale, des travaux, il n'y ait pas de dédommagement pour ces restaurateurs. Je trouve cela un peu « fort de restaurant » de ne pas prévoir un remboursement au prorata de ce que la personne a payé pour une terrasse.

M. Roekens: On parle de modification du règlement existant: où est cette modification par rapport au règlement précédent ?

Mme Warnotte: J'ai la même remarque que M. Roekens concernant les modifications. Cependant, j'ai vu une modification, car il y a une coquille : il est écrit « en aucune manière qu'à » alors qu'il devrait juste être écrit « en aucune manière ». J'ai aussi la même remarque que M. Clerckx concernant les indemnités. C'est quelque chose qui, me semble-t-il, avait déjà été soulevé la fois passée. J'ai aussi la même remarque que celle que nous avons déjà formulée la fois passée concernant les appareils de chauffage. Il est indiqué que les restaurateurs sont autorisés à mettre des appareils de chauffage. Nous considérons que chauffer l'air extérieur n'a pas de sens. Par contre, distribuer des plaids, ce qui peut être très cosy, serait à encourager auprès des restaurateurs. J'ai relu le PV de la dernière séance à laquelle ce règlement avait été adopté, le 29 juin 2015. Vous aviez dit que vous serez particulièrement attentif au fait que les passages de piétons n'étaient pas suffisamment valorisés dans le cadre de l'établissement de ces terrasses. Des remarques ont-elles été faites lors des dernières applications de ce règlement ? Ma dernière remarque sera de dire que, normalement, l'autorisation doit être demandée au préalable à l'installation, mais j'ai l'impression que certaines de ces terrasses ont déjà été établies sur la Commune. Certaines de ces terrasses ont-elles déjà été autorisées, même en l'absence de ce nouveau règlement ?

M. le Président: Il s'agit d'un règlement qui permet des terrasses saisonnières. La modification qui est entrée en vigueur est qu'on a voulu spécifier que c'était destiné aux restaurants, pas pour les cafés. Concernant la mise en œuvre, il va de soi que c'est un règlement que nous modifions, mais qui existait déjà. Nous avons déjà donné des autorisations depuis le mois de mai. Concernant les terrasses chauffées, le groupe Écolo n'y est pas favorable, mais dans un certain nombre de cas nous soutenons cette option. Nous n'avons jamais eu de plainte de commerçants. Le prix que nous proposons pour les terrasses nous semble tout à fait raisonnable : 200€. En regard de ce que nous obtenons pour un emplacement de stationnement, ce n'est pas du tout excessif. Si des désagréments devaient exister en cas de travaux nous ne manquerions pas d'en parler en Collège.

Mme Genot: Nous ne nous sommes jamais opposés au fait qu'il y ait des terrasses légales sur des emplacements de stationnement pour peu qu'elles n'empêchent pas le passage des camions de pompiers et des habitants.

M. le Président : Je n'évoquais que votre réserve vis-à-vis des terrasses chauffées.

M. Clerckx : Sur cette question de remboursement quand ce n'est pas la faute de la personne, je m'abstiendrai. Je pense que si vous êtes d'accord avec ce que je vous dis, vous devez le mettre dans votre règlement. Sinon, c'est l'arbitraire.

Approuvé / Aangenomen

MM./HH. Yildiz, Ozdemir; Mmes/Mev. Dagyan, Bulduk quittent la séance / verlaten de zitting.

7 Acquisition immobilière; rue de la Prairie, n°21 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

Mme Genot: Le prix du bien récompense le proxénétisme immobilier. On a estimé le prix de vente en disant que cet immeuble rapporte beaucoup actuellement. On sait que s'il rapporte autant, c'est parce qu'il contient des carrés. On propose un prix supérieur à la valeur du bien, parce qu'on sait que ce bien est en mauvais état et ne devrait pas atteindre ce prix, sur base des revenus escomptés. Ces revenus sont des revenus de la prostitution. On parle clairement de quelqu'un qui s'enrichit sur le fait que des femmes sont prostituées. On ne peut récompenser les propriétaires qui pendant de longues années ont exploité la prostitution. On sait que vous êtes contre la traite des êtres humains, mais on sait que dans ces carrés, il y avait de la traite d'êtres humains. Ce genre de propriétaire s'est déjà très lourdement enrichi. Nous proposons depuis de nombreuses années d'établir un périmètre d'expropriation qui permettrait d'acquérir des biens pour utilité publique à des prix raisonnables. Ici, on propose une autre option: celle de payer très cher ces biens. Nous étions partisans que l'on libère une rue pour que des gens puissent descendre sans être confrontés à la prostitution. Ici, vous proposez divers achats plic-ploc sans véritable stratégie. Soit la Commune va se ruiner et enrichir très fort les plus de 90 propriétaires de carrées, soit je ne comprends pas votre stratégie. Quelle est-elle en nous proposant d'acheter ce bien à ce prix-là ?

M. Clerckx: Ce bien-ci est sous scellés de la Police judiciaire fédérale. L'expertise a été faite antérieurement à ce fait récent. Il y avait une prime au proxénétisme, là sa maison ne vaut plus rien. Ne faudrait-il pas baisser le prix et renégocier?

M. le Président: Ce n'est pas la Commune qui a réalisé l'expertise pour déterminer le prix du bien. C'est un géomètre expert indépendant qui a réalisé l'étude de ce patrimoine et il en a fait une proposition. Dans le cadre de la loi, le Collège, qui avait demandé mandat ici, a traité avec les intéressés. Nous sommes arrivés à un accord qui nous permet aujourd'hui de passer. Nous avons l'ambition d'avancer dans les dossiers acquisitifs. Nous voulons offrir aux habitants des logements de qualité. L'idée c'est soit démolir, reconstruire ou rénover des logements pour permettre aux habitants de la Commune d'avoir des logements de qualité dans le quartier. Sur la question de Mme Genot de manière générale, la priorité c'est la lutte contre la traite humaine et la rénovation urbaine du quartier. Nous avançons dans cette direction puisqu'aujourd'hui il y a quatre dossiers à l'ordre du jour qui concernent ce quartier : l'acquisition d'un bâtiment pour les services communaux et trois acquisitions dans le cadre d'immeubles de logements. A chaque fois, l'objectif que nous poursuivons est d'améliorer le cadre de vie des habitants : rénovation de l'espace Saint-Lazare, création d'un commissariat que nous inaugurerons l'année prochaine, les services communaux qui arrivent, avec le CPAS, c'est la création d'une antenne de police, et ce qui nous manquait c'était

évidemment le logement. Pour avoir la main sur le logement dans le quartier, nous pratiquons une politique active. Nous voulons avancer. Quand nous allons dans le quartier, on se rend bien compte que l'on attend des actes de la Commune. Nous sommes vraiment dans un dossier qui a abouti. Nous avons passé toutes les étapes conformément aux procédures et le prix qui a été dégagé a fait l'objet d'un compromis.

Mme Genot: La Région, au niveau de l'Inspection des Finances, a un service qui peut faire de l'estimation de biens immobiliers. On a choisi de ne pas s'adresser au service public, mais à un géomètre privé. Cet expert indépendant est très clair dans son rapport, il écrit : « Je me suis basé sur le prix des locations. ». C'est à dire: « Je me suis basé sur le prix de l'exploitation des femmes pour remettre mon estimation. ».

M. Boikete: Votre commentaire s'applique à deux bâtiments sur trois. Sur le dernier bâtiment, il y a eu une expertise faite par le comité d'acquisition. Il y a une procédure. Une circulaire datant de 2016 fait que toutes les opérations d'achat et de vente envisagées par la commune ne se sont faites qu'après 2016. Ici, on a suivi scrupuleusement la circulaire. Celle-ci prévoit de demander au comité d'acquisition de faire l'évaluation. Si le comité n'est pas en mesure de faire cette évaluation, on peut alors désigner un expert géomètre. Par rapport à l'objectivité de la procédure, je peux comprendre que lorsque c'est fait par le privé, ça peut porter à confusion. On espère que désormais nous passerons directement par le comité d'acquisition. Ce comité nous a fait savoir lors du dernier achat de bien rue Royale que l'arriéré était résorbé. Désormais, il est en mesure de faire des évaluations. On ne devra plus passer par des experts privés. Là, on aura une évaluation faite par un organisme public, on ne sait pas encore s'ils appliqueront les mêmes critères que le privé.

Mme Warnotte: Si des scellés ont été posés, quelle est la conséquence pour le bien en question? Quand le bien pourra-t-il de nouveau être disponible ? Quels sont les éventuels devoirs qui vont être posés dans ce cadre-là ? Le bien va-t-il être saisi d'une quelconque manière ?

M. le Président: Concernant les scellés qui ont été posés, c'est sur ordre du juge d'instruction. Ils seront enlevés dans les prochaines semaines. À côté de ça, j'ai actionné la police administrative pour éventuellement prendre une décision de fermeture. Les auditions sont en cours pour mettre la pression par rapport aux faits qui ont été qualifiés par le juge d'instruction de lieu où sont développées des activités de traite des êtres humains. Les propriétaires risquent des poursuites pour proxénétisme immobilier.

Mme Genot : Je demande de postposer encore le point. On ne va pas donner de l'argent communal et un prix très haut, bien au-dessus de la valeur du marché à un propriétaire, en guise de récompense. C'est comme si on lui payait ces frais de justice.

M. le Président : La stratégie est d'offrir des logements de qualité dans le quartier. Nous avons décidé d'acheter dans le cadre du fonds régional, mais aussi sur fonds propre des biens qui sont dans le quartier. C'est dans ce cadre-là que tout cela s'inscrit. Il s'avère ici qu'il s'agit de biens où il y a effectivement au rez-de-chaussée cette activité. Cela ne change rien pour nous.

Il est procédé à un vote.

Le point est adopté par 16 voix pour, 5 votes contre et 2 abstentions.

Oui/Ja :

Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Fremal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstention/Onthouding :

Mohamed Azzouzi, Geoffroy Clerckx.

Non/Nee :

Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

M. Clerckx : Le MR est pour cette politique d'achats de carrés dans le Quartier Nord. Par contre, vu les menaces qui pèsent sur cet immeuble et la gravité des faits reprochés au propriétaire, nous pensons qu'il est sage d'attendre un peu. C'est pour cela que je m'abstiens.

8 Acquisition pour cause d'utilité publique ; rez-de-chaussée sis rue Linné n°35 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

M. Clerckx : C'est un très bel espace de presque 300m². A-t-on déjà une idée du type d'équipement d'intérêt collectif on va mettre là ?

M. Roekens: Pour la fonction future de ce bien, il faut savoir que les locaux sont non parachevés donc il faudra engager d'importants frais pour le rendre exploitable. Dans l'acte de base, il est prévu qu'une affectation HORECA ne soit pas possible, sauf si 4/5ème des propriétaires s'expriment. Quels sont vos projets avec ce rez-de-chaussée ? Allez-vous le louer ou l'exploiter vous-même ? Quel service communal va s'occuper de la gestion de ce bien ?

Mme Warnotte: J'ai la même remarque que M. Roekens concernant l'HORECA et j'aurais voulu savoir quels projets étaient prévus par rapport à ce bien-là. J'aurais aussi voulu pointer le fait que la commune de Saint-Josse, en acquérant ce bien, va être copropriétaire à 165 millièmes, c'est donc le plus gros copropriétaire de la propriété. Elle va donc devoir supporter une grosse partie des frais de copropriété. Un appel de fonds a-t-il déjà été effectué? À combien se montent les frais fixes mensuels pour cette copropriété ?

M Mouhssin: Durant la législature précédente, la politique de la majorité était de se retirer le plus possible des copropriétés parce qu'on sait à quel point il est difficile de concilier dans ce cadre le rythme d'une commune et le rythme des autres

propriétaires. Doit-on considérer que vous décidez de changer cette politique tracée de longue date ? Je peux citer les difficultés rencontrées dans le cadre de copropriétés.

M le Président : Il est important pour nous d'avoir ce rez-de-chaussée et un projet qui puisse parler aux habitants. Nous n'en avons pas encore défini plus en avant la nature. Actuellement, la rénovation urbaine s'occupe du projet. Nous viendrons avec des conclusions d'ici la fin de l'année, dès que nous aurons terminé. Des contacts sont menés, mais nous n'avons pas encore décidé de l'affectation finale au niveau du Collège.

Adopté / Aangenomen.

9 Acquisition immobilière rue Linné, n°47 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

M. Clerckx: Nous sommes favorables à cette acquisition.

Mme Genot: Nous n'avons pas de problème avec les acquisitions de carrés en soi, par contre le prix très élevé récompense le proxénétisme immobilier. Lors de l'estimation du bien, on a tenu compte du fait que le bien était loué à des prostituées et qu'il était donc loué très au-dessus des prix du marché.

Mme Warnotte: On donne, en plus de ça, un cadeau à un propriétaire alors que l'irrégularité des logements et l'insalubrité des lieux ont été pointées par l'expert. On pointe ici le fait que la Commune sait qu'elle achète un logement insalubre alors qu'elle a la responsabilité de fermer les logements qui devraient être insalubres, pour le bien-être des habitants, mais aussi pour des questions d'ordre et de sécurité publique. C'est donc doublement récompenser un propriétaire: non seulement pour une question de proxénétisme, mais en plus de ça pour avoir exploité ce proxénétisme dans un logement insalubre au vu et au su des autorités communales.

M le Président : Ce qui est important pour nous est d'offrir des logements de qualité pour les habitants. Nous n'avons pas envie de procédures qui traînent pendant 10 ans, nous aimerions aller vite pour répondre aux besoins sociaux de la population. Ici, l'estimation était de 360.000 €, l'acquisition se fera à 300.000 €.

Le point est adopté par 22 votes pour et 5 abstentions.

Oui/Ja :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstention/Onthouding :

Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

10 Immeuble sis rue Royale 284, n°284 E/C.; acquisition pour cause d'utilité publique.

M. Roekens: Vous aviez proposé à ce Conseil l'acquisition d'un bien pour l'administration communale. Il s'agissait du bâtiment Ethias. Comme ce projet-ci, on prévoyait de faire appel au fonds Régional FRBRTC pour faire face au boum démographique. Ce projet n'a finalement pas vu le jour. Néanmoins, deux ans plus tard, vous proposez l'achat de la rue Royale, 284, un bâtiment qui fait 2500 m² en surface, qui est classé et que vous voulez utiliser pour y héberger certains services de l'administration communale, des services techniques, un mess et une cuisine pour le personnel qui manque actuellement dans les bâtiments boulevard de l'Astronomie. Pour ceci, vous prévoyez de faire appel au fonds FRBRTC à hauteur de 4,5 millions. Contrairement à 2013, vous prévoyez des projets de réserve au cas où la Région refuserait ce projet. Ces projets de réserve comprennent entre autres de l'infrastructure scolaire, etc.

Mes questions: une étude a-t-elle été réalisée pour déterminer le nombre de mètres carrés nécessaires à l'administration communale actuellement ? Quels services sont concernés ? Le mess que vous prévoyez sera-t-il accessible à toute l'administration communale ou seulement pour ceux qui travaillent là ? D'autres pistes ont-elles été étudiées, par exemple le dernier étage du boulevard de l'Astronomie 13, un énorme loft qui est resté du logement quand le bâtiment a été acheté en 2003 ?

Ce nouveau bâtiment de l'administration communale accueillera-t-il de la population ? Y aura-t-il des guichets ou y aura-t-il uniquement des bureaux non accessibles aux citoyens ? Quels services techniques comptez-vous regrouper dans ce bâtiment ? Quand aurez-vous la certitude que les moyens FRBRTC seront alloués à l'achat de cet immeuble ?

Comment allez-vous financer les projets de réserve, qui comprennent entre autres des travaux au Lycée Guy Cudell, vu que vous espérez avoir les moyens FRBRTC pour l'achat du bâtiment rue Royale ?

M. Frémal: Saint-Josse-ten-Noode est la commune la plus dense de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a connu une croissance démographique de 18% entre 2005 et 2015.

C'est également une commune de « passages », de « transit », où le « turn-over » rapide de la population est important.

Les problématiques de la croissance démographique et du renouvellement rapide de la population tennodoise ont des impacts au niveau du travail de l'administration communale centrale. Les conseillers socialistes se réjouissent de la décision qui a été prise.

Pourquoi la rue Royale 284?

Mme Warnotte: J'ai lu le compromis de vente. J'ai lu qu'il n'y a pas de condition suspensive de l'obtention des subsides. La Commune est-elle certaine, quoiqu'il arrive, d'obtenir ce bien ?

M. Mouhssin: Au-delà de l'estimation du bien, j'aimerais avoir des informations sur les investissements futurs dans ce bien. Je vois qu'au niveau isolation, ce n'est pas le bâtiment le mieux isolé. Avez-vous l'intention de faire des travaux en ce sens? Dans le cas d'un bâtiment classé, ce n'est pas évident. Au niveau des sols pollués, j'ai lu, mais je n'ai pas bien saisi. Si le sol est pollué, qu'est-ce que ça implique ? Il y avait des bureaux auparavant, mais pas une administration communale. Quand je compare avec les travaux qui ont eu lieu dans le bâtiment Ethias avant d'y installer une administration, je me dis que si vous souhaitez installer une administration à la rue Royale, il y aura un impact en termes d'investissements, en informatique, en téléphonie. Quels sont les investissements prévus pour que le bâtiment puisse accueillir une administration communale? Deuxième chose. Vous nous demandez de voter un point qui concerne l'administration communale. Lorsqu'on n'a pas l'organigramme de la Commune et lorsque nous ne savons pas quels sont les agents communaux dont nous disposons et quelle est leur fonction, c'est délicat. J'aimerais avoir, comme mon collègue, des précisions sur qui ira là-bas. Nous vous invitons vivement à travailler sur cet organigramme.

Mme Genot: En février, quand nous avons commencé à discuter de l'opportunité de déménager, on avait textuellement demandé une objectivation claire des besoins avant d'envisager un déménagement. Il n'y a rien de tel dans le dossier alors que ça a été discuté il y a plusieurs mois.

M. le Président: En ce qui concerne votre première question, oui, il y a eu une étude réalisée par PwC en 2013 et 2014, mais le bâtiment envisagé à cette époque était l'avenue de l'Astronomie, 19. L'optique était de déménager, mais également de réorganiser les services de l'administration afin d'améliorer la qualité des services rendus à la population (à la fois efficaces et personnalisés), de renforcer la transparence dans la gestion publique, et d'assainir les finances communales. Malgré le changement de contexte, l'optique reste identique. Théoriquement, le nouveau bâtiment rue Royale pourrait abriter environ 120 à 150 postes de travail (complétés par les différents guichets, les salles de bureaux et conférences, la cantine...), contre environ 60 actuellement à Artemis. En ce qui concerne la deuxième question de M. Roekens, le regroupement des services techniques est envisagé : on parle des travaux publics, urbanisme, mobilité, service de rénovation urbaine, service logement/maintenance. Une antenne « population/état civil » pourrait y être créée. Concernant votre troisième question, la cafétéria sera principalement à destination du personnel occupant le bâtiment. En cela, nous faisons un pas important vers notre personnel qui ne dispose pas actuellement de ce type de service. La surface récupérée au 12 avenue de l'Astronomie, pourrait permettre de doter ce bâtiment d'une infrastructure similaire.

Concernant votre quatrième question, le dernier étage de l'Avenue de l'Astronomie 12 n'est actuellement pas à vendre. Une vaste recherche immobilière a été entreprise sur l'ensemble du territoire ten-Noodois, mais vu les démarches souvent confidentielles

entreprises (les biens étant parfois loués sans intention préalable de vente), et afin d'éviter la spéculation, celle-ci ne sera transmise que sur demande expresse.

Concernant votre cinquième question, une antenne « population/état civil » pourrait y être créée (en cours d'évaluation), de même qu'un guichet « logement ». Vu la spécificité de leurs missions, l'urbanisme devrait également disposer d'un espace d'accueil au public, avec « bureau individuel de rencontre » permettant les rendez-vous), pour offrir de meilleures conditions d'accueil qu'actuellement.

Concernant votre sixième question, il s'agit des travaux publics, l'urbanisme, la mobilité, le service de rénovation urbaine et le service logement/maintenance. Au 12 avenue de l'Astronomie, une partie pourrait être utilisée pour la cafétéria/cantine. Vu l'impossibilité de rompre le bail d'Artemis, ces locaux pourraient être sous-loués, comme ça on peut retirer un revenu locatif de ce bâtiment.

Concernant votre septième question, je peux confirmer aux membres du Conseil que la Commune a reçu le courrier officiel de notification du FRBRTC le 08/06/2017, pour un montant total de 4.582.873,05 €, confirmant l'éligibilité de l'acquisition de la rue Royale 284.

Enfin, concernant votre dernière question, tous les projets dits « de réserve » avaient été inscrits au Budget extraordinaire 2017. Ceux-ci étaient prévus complètement à fond propres, ou partiellement subsidiés. Nous avons mis quelques filets au cas où l'un ou l'autre projet était tombé, en accord avec la tutelle. Vu l'utilisation du FRBRTC pour l'acquisition de la rue Royale 284, on revient à cette situation initiale.

Tous les projets dont les engagements financiers ne pourront se faire en 2017 seront réinscrits de la même façon au budget extraordinaire de 2018. La recherche de financement complémentaire éventuel se poursuit.

Comme vous pouvez le voir, cette majorité travaille et ne ménage pas ses efforts pour rapprocher l'administration des citoyens ainsi que d'améliorer l'accueil de la population.

M. Frémal, c'est ce contexte particulier, lié essentiellement à la densité de la population, qui explique principalement le besoin de réorganisation de nos services ainsi que d'agrandissement et de modernisation des services communaux et, ce, en vue d'améliorer et d'adapter le service que nous rendons à la population. La conséquence principale de cet état de fait est la nécessité de disposer de surfaces de bureaux complémentaires. Sur base des démarches et des visites faites par l'Administration, force est de constater que le marché de bureaux est actuellement (et depuis un certain temps) en stagnation, ou plutôt "en attente". La crise de 2008 est passée, et même si la demande de bureau est faible, les prix (du moins sur Saint Josse) sont relativement élevés. Sans doute, la spéculation à moyen terme de l'ensemble des acteurs du secteur joue un rôle. Les avantages de l'acquisition du 284 Royale sont multiples: le prix (acquis en dessous du prix du marché, avec un besoin en fonds propres de moins de 420.000€ vu la réponse du FRBRTC); la surface disponible et son agencement: 3.000 m² de

bureaux et 40 places de parking (surface totale 4.500 m²), mixité de bureaux (individuels plutôt dans la partie "Art déco", et plateaux dans la partie plus moderne), peu de travaux nécessaires, en tout cas principalement des adaptations à l'organisation spatiale projetée, possibilité d'offrir un réfectoire/cantine convivial(e) au personnel (un personnel épanoui et respecté est encore plus productif) ; l'implantation: dans le territoire plutôt qu'en bordure (avenue Astronomie, Avenue des Arts), dans le quartier Nord, quartier "un peu oublié" qui avait besoin d'un signal fort des pouvoirs publics.

Il n'entre pas dans mes intentions de faire des grands travaux donc je ne sais pas répondre à ce stade-ci à M. Mouhssin.

M. Mouhssin : Vous présentez un dossier, vous souhaitez acquérir un immeuble, je vous demande si le sol est pollué et vous ne pouvez pas me répondre.

M. le Président: Je ne sais pas vous donner de précision par rapport à cette question, je vais demander qu'on vous réponde. Sur la question des investissements, j'ai répondu.

M. Mouhssin : Au niveau énergétique, vous dites qu'aujourd'hui il n'est pas nécessaire de faire des travaux. Quel est le niveau ?

M. le Président: Tout est dans le dossier, comme pour les sols pollués.

M. Mouhssin : Je trouve que l'indice est très mauvais. Alors qu'on est en train d'essayer d'avoir des biens immobiliers qui, sans être des bâtiments passifs, atteignent un très haut niveau, je m'interroge. Je veux bien croire que ça soit l'affaire du siècle, mais le fait que personne n'ait voulu l'acheter pendant un an, c'est sans doute que les gens ont un peu mieux étudié le dossier que la Commune. Qu'il soit resté un an, que personne n'ait voulu l'acheter, que le sol est probablement fort pollué, que l'isolation est une catastrophe, c'est interpellant.

M. Roekens : Le bâtiment contient 38 places de parking. Songez-vous à les mettre à disposition de la population ? Il y a très peu de places de parking dans ce quartier.

M. le Président: Les restrictions d'utilisation concernant les sols pollués seront suivies à la lettre par la Commune. Je lis à la page 6 que les restrictions d'utilisation mentionnée dans le résumé des études et des mesures de suivi imposées par l'IBGE doivent être respectées et/ou exécutées. Les travaux en excavation et le pompage des eaux souterraines doivent être précédés soit par une proposition de gestion des sols et des eaux souterraines polluées approuvée par l'IBGE, soit par une proposition de gestion des risques d'assainissement déclarée conforme. Je disais que nous n'allons pas faire des travaux au niveau des sols, c'est pourquoi nous nous conformons au prescrit. Concernant la question sur l'énergie, le certificat PEV a été délivré et est valable jusque février 2015. Il spécifie que le niveau de consommation énergétique est meilleur que la moyenne de la Région Bruxelloise avec un rapport de 148/m².

M. Mouhssin : La moyenne bruxelloise indique que les bâtiments à Bruxelles sont aussi bien isolés qu'en Grèce. Celle-ci est une catastrophe.

M. Clerckx : C'est un magnifique bâtiment, classé, bien situé. Il est facilement et rapidement utilisable. Rationaliser c'est bien, mais je m'attendais à ce que cette rationalisation aille un peu plus loin.

M. le Président: Nous avons cité toute une série de services.

Mme Genot : Je ne pense pas que dépenser une telle somme pour des travaux de rénovation, ce soit la priorité actuelle. En cas de vote, le groupe Écolo demande l'abstention.

Le point est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

Oui/Ja :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Döne Daygaran, Serob Muradyan, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstentions/Onthoudingen :

Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

11 Service des affaires électorales ; achat de matériel informatique en vue des élections communales d'octobre 2018 ; application de l'article 249 de la Nouvelle Loi communale.

Approuvé / Aangenomen

MM./HH. Yildiz, Muradyan, Frémal quittent la séance / verlaten de zitting.

12 Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, et 236 de la Nouvelle Loi Communale.

M. Roekens : Sur le point « Production et fournitures, une empreinte pour des potelets et des blasons communaux ». Nous faisons une dépense pour pouvoir construire nous-mêmes des potelets et des blasons communaux en fer forgé ou en acier. Ceci nous coûte 54.000 €. Ça coûterait combien si on les achetait plutôt que les construire nous-mêmes ?

M. Clerckx : Le dossier ne m'a pas paru très clair. Y a-t-il un lien avec ce service qui va développer lui-même du mobilier urbain ? Qu'en est-il de la consultation d'entreprises de la Région Bruxelles-Capitale. Vous assurez à chaque fois que vous ferez attention. Sur toutes les entreprises consultées pour les sèche-mains, une seule est située en Région Bruxelloise. Pour les potelets, c'est 0/5 et il y a même deux

entreprises françaises. Soyons attentifs parce que les autres ne nous font pas de cadeau.

Mme Warnotte : Sur les potelets, c'est uniquement l'empreinte qui est faite ou non ? Dans ce cas, pourquoi le STIC ne pouvait pas répondre à cette demande ? Concernant les sèche-mains, il n'est pas indiqué combien de sèche-mains, pour quoi faire, pour quel bâtiment ? Ça coûte 32.000€ et on ne sait pas combien de sèche-mains ni où on va les mettre.

M. Jassin : Pour les sèche-mains c'est pour les bâtiments 12 et 13 avenue de l'Astronomie.

M. le Président : Pour l'autre question, il s'agit du développement de mobilier urbain. C'est la fourniture de potelets et blasons en fonte. C'est une phase test. Effectivement, nous avons consulté toutes les entreprises qui travaillent dans le domaine et n'avons pas hésité à aller trouver les meilleures. Nous souhaitons l'utilisation de matériaux durables pour ne pas avoir à remplacer tous les 5 ans des trucs en inox ou autre. Les services communaux sont associés au projet. C'est la Rénovation urbaine qui les pilote, le STIC y est aussi associé. L'objectif que nous avons est de remplacer progressivement tous les potelets par un potelet communal avec le blason de la Commune, et en cas de casse de pouvoir les remplacer dans un délai raisonnable. L'objectif est d'offrir à la population un mobilier qui soit harmonisé avec le logo et les couleurs que nous avons décidés, mais aussi qui soit durable dans le temps.

Adopté / Aangenomen.

13 Dimanche sans voiture 2017 ; accord entre les bourgmestres des communes de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; approbation.

Mme Warnotte : Il faut changer la décision. La décision dit qu'on approuve le document qui a été adopté par les bourgmestres.

M. le Président : On dit : « l'accord entre le bourgmestre de la Commune de Saint-Josse et les 18 autres bourgmestres. ». Cet accord dit que nous décidons que la date du 17 septembre est la date de la journée sans voiture.

Mme Warnotte : D'habitude, on avait tout un règlement pour demander les cartes de dérogation, etc. Est-ce que ça doit passer par un règlement ou une ordonnance ?

M. le Président : C'est une décision communale qu'on prend. On est déjà passé.

Approuvé / Aangenomen

14 Politique de la Ville 2017 (Phasing Out) – Service de Guidance Budgétaire – Convention 2017 avec la Maison de la Famille asbl – Approbation.

Approuvé / Aangenomen

15 Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique ; établissement, enrôlement, perception et recouvrement ; prise en charge par l'administration fiscale régionale.

Approuvé / Aangenomen

MM./HH. Yildiz, Muradyan et Frémal entrent en séance / treden in zitting.

16 Square Armand Steurs, travaux de restauration de site classé ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d'offres ouvert avec une estimation de 737.236,91 € TVAC.

M. Roekens : Je suis content de voir ce point à l'ordre du jour. Une étude complète a été faite en 2015 et on voit maintenant ce vaste marché qui est lancé. Entre-temps, le Steurs s'est encore détérioré. Vous aviez dit que la fontaine était irréparable. On voit aussi un manque d'entretien. C'est surtout le cas quand on voit l'état des plantations dans le square. Dans les comptes dont on parlera tantôt, les articles budgétaires concernant les arbres et les plantes n'ont pas été utilisés en 2016. Ne pourrait-on pas trouver une solution temporaire pour faire fonctionner la fontaine avant les vastes rénovations ?

M. le Président : Je trouve que vous avez un tout petit peu exagéré le trait. Je trouve que le square est encore en bon état. Il est très fréquenté par la population et par de nombreuses familles. Peut-être que les dossiers prennent du temps avant d'être traités, mais nous devons suivre des procédures administratives et de marchés publics. Aujourd'hui, nous passons avec cet appel d'offres ouvert. C'est un montant considérable. Nous allons restaurer ce square à l'identique. On peut se féliciter que la Commune soigne ses écrins verts.

Approuvé / Aangenomen.

17 IBGE ; subside régional pour la réalisation d'un espace public où les chiens peuvent courir en liberté en toute sécurité sur le territoire de la commune ; demande de subside pour l'année 2017 ; ratification.

M. le Président : Il semble que ça soit à la mode d'avoir des chiens en ville qui peuvent courir en liberté sans inquiéter les familles.

M. Clerckx : Je n'ai pas vu l'endroit en lisant le dossier, mais il semblerait que ça serait ici sur la berne centrale. Ça pose des questions sur la propriété et la dangerosité du lieu.

M. Roekens : Qui est le propriétaire de cette berne centrale qui, si je ne m'abuse, est le toit de la station de métro ?

Mvw Vandenaabeele : Je me posais aussi la question de savoir où allait se trouver cet endroit. J'ai aussi une question par rapport au budget. Il me semblait qu'il y avait 10.000 € de prévus au budget communal pour ce genre d'initiative. Maintenant, vous parlez d'une demande subside de 5900 € et éventuellement 4000 € en plus. Je me demandais si ça vient en plus ou à la place du subside. Si le subside est accordé, que va-t-on faire du surplus ?

Mme Warnotte : Normalement, il est prévu de rénover complètement l'avenue de l'Astronomie et le boulevard Bischoffheim. Quand les travaux vont-ils être réalisés, comment vont-ils être réalisés et quelle sera leur durée ?

M. le Président: Le dossier avait été initié par le service de l'administration qui s'occupe du bien-être des animaux. J'ai demandé à la rénovation urbaine qui suit le chantier de réaménagement de la petite ceinture et de la chaussée de Louvain de reprendre le dossier en main pour l'inscrire dans quelque chose qui s'intègre au tissu urbain. Ces espaces appartiennent à la Région même si le sous-sol appartient à la Stib. C'est une piste qui va être étudiée et on verra s'il est possible de l'intégrer dans le projet d'aménagement final. Mais après il y aura d'autres pistes. Nous avons demandé à notre administration de réfléchir à la possibilité d'installer ce type de service. Quand bien même ce projet ne devait pas se mettre en œuvre, nous allons étudier des pistes ailleurs. J'ai eu l'occasion d'aller au Québec avec les États Majors des bourgmestres d'Evere et de Schaerbeek. C'est quelque chose qui est déjà mis en œuvre au Québec et ça marche très bien. Aujourd'hui, je ne sais pas vous répondre quand et comment, mais c'est à l'étude.

Mme Warnotte : Si je me souviens bien, il y avait une piste cyclable de prévue à cet endroit.

M. le Président: Des espaces vont être réduits parce que nous avons demandé, dans le cadre de ce projet, d'augmenter la taille du trottoir devant la Maison Communale pour donner plus d'empreintes aux piétons. Pour atteindre cet objectif, nous avons demandé de limiter l'empreinte de la berne qui ne servait pas à grand-chose à l'époque.

Mme Namli : Si la demande de subside est refusée par la Région, on aura quand même le budget pour l'appliquer, et si le subside est accordé, le budget se libérera pour autre chose.

Approuvé / Aangenomen

18 Intervention communale octroyée pour l'inscription d'enfants à un club de sports pour la saison sportive 2017-2018.

Mme Ilunga : Monsieur l'Échevin des Sports, nous vous avons déjà interrogé à propos de la politique communale relative aux chèques-sport. Vous conveniez des bienfaits du sport ou d'une activité physique pour la santé ou l'équilibre de chacun. Donner la possibilité au plus grand nombre d'y accéder tout en renforçant nos clubs qui accueillent de nouveaux sportifs en herbe, répond inmanquablement à l'intérêt général. Pouvez-vous dès lors me dire si cette politique des chèques-sport sera

pérennisée et quelle est la situation actuelle de la politique sportive en faveur des jeunes à Saint-Josse ? Quel bilan, tirez-vous de cette politique ? Quels sont les moyens mis à disposition ? Quel est le nombre de personnes bénéficiant de cette mesure ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Özkonakci : Je vous remercie pour votre interpellation qui me permet de faire un premier bilan de notre politique sportive en faveur des jeunes de Saint-Josse. En cette fin de saison sportive, nous pouvons, dès à présent, nous réjouir du succès croissant des chèques-sport. Fort de cette réussite, le Collège des Bourgmestres et Échevins de Saint-Josse a décidé de reconduire un budget de 100.000 € pour la poursuite de cette action et de porter le montant des chèques jusqu'à 250 € par enfant !

Ces aides individuelles communales ont, en effet, permis aux jeunes ten-Noodois de 4 à 18 ans d'accéder aux infrastructures sportives et à la pratique d'un sport régulier et encadré. Elles restent valables pour toute adhésion annuelle à un club sportif au choix qu'il soit pratiqué dans la commune ou à l'extérieur.

Cette année, ce sont pas moins de 389 bénéficiaires de 4 à 18 ans, avec 58 enfants de plus que l'an passé, qui ont obtenu un remboursement de 197 € par enfant en moyenne afin d'alléger le budget des familles. De plus, avec cette initiative, le sport au féminin se voit également renforcé ; le nombre de filles a triplé en 4 ans, désormais 103 filles s'adonnent à la pratique d'un sport (natation, Taekwondo, danse, fitness, boxe, gymnastique rythmique, football, et d'autres..) sans éventrer le portefeuille familial.

M. Mouhssin : Serait-il possible d'avoir un tableau reprenant le type de sport choisi par les filles et les garçons, ainsi que la liste des clubs dans lesquels sont affiliés ces jeunes et le nombre de personnes par club.

M. le Président : Nous avons un rapport circonstancié de l'administration qui reprend les catégories, les clubs, nominativement, on peut le faire parvenir aux conseillers.

Mme Warnotte : Je me réjouis que le nombre de filles ait triplé en 4 ans. C'est peut-être dû au fait que la danse était désormais reconnue comme un sport et pas une expression artistique. Dès lors, je m'interroge sur la possibilité d'élire au titre de chèque sport l'inscription à un cours de danse à l'académie de Saint-Josse-Schaerbeek.

M. le Président : Nous allons étudier la question. Nous y sommes favorables.

Mme Meulemans : Les conditions d'inscription dans les académies sont déjà très favorables, mais il y a encore moyen d'ôter du peu que les gens doivent payer pour aller à l'académie. Je trouve cependant que c'est un faux débat de dire que la danse est un sport et pas une activité artistique. Je trouve que la danse est autant un sport qu'une activité artistique.

M. le Président : À l'initiative des services communaux et de l'Échevin des Sports, le FC Saint-Josse a créé sa deuxième équipe féminine.

Approuvé / Aangenomen

19 Rapport annuel en matière de logement

Mme Warnotte : J'ai vu qu'un logement communal était qualifié de parking (rue Joseph Dekeyn, n°1). Pour deux logements, le loyer est de 1€. Je voudrais savoir pourquoi.

M. Boikete : Par rapport à Joseph Dekeyn, c'est un immeuble qu'on a réceptionné, qu'on a inauguré et dont on a fait les attributions l'an dernier et dans lequel il y a un parking. C'est l'attribution du parking qui se trouve au rez-de-chaussée. Il y a une seule place. Pour les deux autres points, si vous vous rappelez bien, en décembre 2015, on a proposé au Conseil communal de mettre à disposition de l' AIS plusieurs logements par rapport aux difficultés financières que l' AIS rencontrait. C'est l'attribution des deux logements par l' AIS. Ça doit figurer dans le rapport qui doit être transmis par la tutelle à la Région.

Mme Genot : Des occupations précaires ont été régularisées. C'est une bonne chose d'établir des conventions précaires, mais ce serait bien que ça ne soit pas une voie pour que certains ne doublent pas la file d'attente où il y en a qui attendent d'avoir un logement depuis 2015.

M. Boikete : Il y a eu trois régularisations. Pour deux des situations, les personnes sont rentrées dans un logement de transit avant l'arrivée de l'actuelle majorité. La première situation est une famille, avec une demande expresse du SAJ, qui a été placée dans un logement de transit sous l'ancienne majorité. La deuxième situation, c'est une famille qui a rencontré des difficultés dans le bien qu'elle occupait. Il y a eu un incident très grave dans un commerce au-dessus duquel elle occupait. Cette famille a été dans un premier temps relogée dans un hôtel. La majorité se rendant compte que le coût était trop élevé a décidé de mettre cette famille dans un logement, avec un enfant handicapé. Le troisième cas a été rencontré en tout début de mandature et qui a eu ensuite des conséquences sur nos décisions d'attribuer des logements de transit: une famille a rencontré un incendie et a été relogée dans l'urgence de manière temporaire. Le temporaire est devenu durable. Nous nous sommes retrouvés face à un choix à faire: soit nous devons mettre fin à la convention d'occupation précaire, soit régulariser la situation. C'était une demande de la médiatrice qui suivait cette famille.

Approuvé / Aangenomen

Mme / Mev. Vandenabeele quitte la séance / verlaat de zitting.

20 Monitoring de l'offre scolaire ; collaboration des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale à la transmission des données relatives au monitoring de l'offre scolaire.

Approuvé / Aangenomen

Mme/Mev. Vandenabeele entre en séance / treedt de zitting.

21 Enseignement fondamental ; Procédure d'appel aux candidat(e)s pour la désignation à titre temporaire dans une fonction de directeur(trice) dans l'enseignement fondamental pour une durée supérieure à 15 semaines.

M. Mouhssin : Je trouve que le profil de recherche est intéressant. Par contre, je vois qu'on demande de collaborer avec le pouvoir politique. Autant je comprends travailler avec le Pouvoir Organisateur, autant là je n'arrive pas à identifier, c'est qui le pouvoir politique ?

M. Boikete : C'est un profil type rédigé par le CECP qui est mis à disposition des PO. Ça n'a pas été inventé par la Commune de Saint-Josse. Ce sont des profils qui existent depuis des années qui sont fondés par des expériences concrètes, sur le quotidien. Parfois, il y a des liens entre la direction hiérarchique et l'administration qui est sensée exécuter les décisions du Collège. Il y a aussi d'autres formes de collaborations, qui ne passent pas spécialement par l'autorité hiérarchique. Il y a des initiatives comme celles qui ont été menées dans le cadre de la semaine des sciences au lycée Guy Cudell... Il y a véritablement eu un partenariat, pas simplement entre l'école et le Collège de Saint-Josse mais par exemple entre l'école et par exemple la ministre de la Culture en Cocof. Il y a des tas d'autres cas comme ça où des collaborations se font avec l'autorité politique.

Approuvé / Aangenomen

22 Enseignement fondamental ; règlement de travail du personnel Directeur, Enseignant et Assimilé.

Approuvé / Aangenomen

23 Enseignement secondaire ; règlement de travail du personnel Directeur, Enseignant et Assimilé.

Approuvé / Aangenomen

M./Dhr. Jabour quitte la séance / verlaat de zitting.

24 Enseignement secondaire ; Lycée Guy Cudell ; R.O.I. et projet d'établissement.

Mme Warnotte : Nous n'avons pas l'avis de la CoPaLoc parce qu'ils ne se sont apparemment pas encore réunis. J'imagine que ce sont les modifications qui apparaissent en suivi dans le document.

M. le Président : Au moment où le dossier a été traité, les dates n'avaient pas encore été fixées parce que les décisions n'avaient pas encore été prises. Le Conseil de participation s'est positionné le 12 juin et la CoPaLoc a eu lieu le lendemain.

M. Boikete : C'est comme pour le point concernant le règlement de travail. Ça n'a pas encore été complété, mais ça doit l'être.

Mme Warnotte : Il ne s'agit pas d'un oubli puisque ce document nous a été envoyé en temps et en heure pour le Conseil communal. Par définition, ça n'a pas pu s'être tenu. Ça veut dire que le document que nous avons ici ne tient pas compte des deux avis que je viens de citer.

M. Boikete : Les deux réunions, celles du Conseil de participation et de la CoPaLoc se sont tenues avant le Conseil communal de ce soir.

Mme Warnotte : Le document que nous avons ici et sur lequel nous devons voter au Conseil communal de ce soir nous a été transmis en l'état avant les réunions de la CoPaLoc et du Conseil de participation.

M. Boikete : Les réunions ont eu lieu, il y a eu des suggestions, mais aucun changement n'a été accepté.

Mme Genot : Peut-on nous faire lecture de l'avis de la CoPaLoc ? Sinon je suis également d'avis de reporter le point à un prochain Conseil.

Mme Warnotte : document que nous avons ici ne tient pas compte des deux avis qu'on vient de citer.

M. le Président : Nous reportons le point au prochain Conseil du mois d'août.

Reporté / Verdaagd.

M./Dhr. Jabour entre en séance / treedt in zitting.

25 Compte communal pour 2016 ; approbation

M. le Président : Nous avons un déficit d'1.159.000 €. Ce déficit momentané s'explique par le retard dans l'enrôlement des taxes. Les deux vérificateurs, M. Balsat et M. Mouhssin n'ont pas pu vérifier les comptes.

M. Roekens : Le déficit énorme par rapport au budget 2016 qui prévoyait un déficit de 687.000. Une des raisons est le précompte immobilier qui est plus bas que prévu et également les taxes. On continue à manger les bonis cumulés des années précédentes. Depuis 2012, jusqu'en 2015, les comptes présentaient un boni. Structurellement, on

va devoir se poser la question de comment ressaisir les finances communales. On pourrait éviter ce scénario.

M. le Président : La Région veut faire de l'enrôlement donc il faut espérer une amélioration des recettes chaque année. Au niveau du compte cumulé, on reste à un boni d'environ 5 millions d'euros. L'effet retard est dû à un problème administratif. L'État fédéral ne travaille pas de manière cohérente en la matière, mais maintenant la Région, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, va pouvoir apporter sa contribution. Nous espérons une amélioration dans l'enrôlement. Ça fait qu'on a un budget sur lequel on peut compter, mais il y a un retard administratif au niveau de la Région.

M. Roekens : En effet, il y a un côté aléatoire à ce précompte immobilier, qui nous met de temps en temps dans l'embarras. J'ai encore quelques remarques :
P. 69 : il y a deux articles : parcs et plantations, et plantations bordant les voiries, où il y a des montants sans emploi assez importants et des reports à l'année suivante. Ça veut dire qu'en 2016, on n'a quasiment pas entretenu les arbres et taillé les plantations.

M. Jassin : Ce sont des bons de commande ouverts. Par rapport au square Armand Steurs, les arbres qui sont dans ce square ne peuvent pas être abattus. Même s'ils sont morts, il nous faut un permis. Pour l'instant, le permis a été introduit en janvier. Vous avez remarqué que, de manière concomitante, le marché a été lancé. on est en retard, mais il y a un marché pour ce square. Pour l'entretien, maintenant, vous l'avez vu, des ouvriers se sont mis au travail.

M. Roekens : De toute façon, il y a clairement un souci avec ce square. Pour la suite : page 93 : quelques taxes n'ont pas été enrôlées : la taxe sur les débits de boisson et les night shops ; même chose pour la taxe sur les cercles privés, sur les immeubles laissés à l'abandon, sur les phones shops... Sur les chambres, je comprends, ça relève de la Région. Pour les autres, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enrôlement ?

M. le Président : Pour les night shops, ce sont des taxes d'ouverture. S'il n'y a pas de nouveau night shop, il n'y a pas de taxe prélevée, mais nous devons garder l'article budgétaire au cas où.

M. Roekens : Et pour les immeubles à l'abandon ?

M. le Président : C'est qu'il n'y a pas eu de taxation en la matière. C'est aussi transféré à la Région.

M. Roekens : Sur les taxes de bureau : y a-t-il une explication concrète sur le fait qu'au lieu des 6 millions prévus, on n'a enrôlé que 4,6 millions ?

M. le Président : On a eu des retards. Quand vous faites un budget, vous devez toujours essayer d'estimer au plus près.

M. Roekens : Au sujet de la taxe sur le dépôt de matériaux sur la voie publique, il y a un montant en non-valeur assez important, de plus de 80.000 €. De quoi s'agit-il précisément ?

M. le Président: Il y avait une surestimation de ce qui était dans le domaine public en termes de taxes, au niveau de l'administration.

M. Roekens : J'ai une dernière question : page 96, les sanctions administratives prévoient une somme de 140 000 €. On n'a enrôlé qu'un peu plus de la moitié, 79.750€. C'est assez bas. Je sais qu'on veut prioriser la prévention, mais quand on voit certains comportements, notamment en matière de propreté publique, je crois qu'il faudrait faire quelques efforts en matière de sanctions. Allez-vous accélérer l'utilisation des sanctions administratives ?

M. le Président: Ici, il n'y a pas que la propreté, il y a aussi les infractions de stationnement, etc. Les moyens affectés pour les services ordinaires sont dans les services de base qui répondent à ce qui est considéré comme étant plus prioritaire. Les moyens ont été diminués. Au niveau de la propreté, le nombre de gens qui utilisent les outils proposés est en augmentation, les comportements s'améliorent. On observe que les corbeilles urbaines sont bien utilisées. Je propose qu'on ait un débat sur la répression et les actes d'incivilité à la rentrée.

M. Roekens : Je reste dubitatif.

Approuvé/Aangenomen

26 Basisdossier van het nieuw contract voor stadsvernieuwing in de Noordwijk – Dossier de base du nouveau contrat de Rénovation Urbaine (CRU) pour le quartier Nord ; interpellatie ingediend door Dhr. F. ROEKENS, Gemeenteraadslid.

M. Roekens : Op 28.11.2016 interpelleerde ik over het nieuwe contract voor stadsvernieuwing voor de Noordwijk dat op een algemene vergadering op 17.11.2016 voor het eerst aan de bevolking werd voorgesteld. Er werden toen nog geen concrete projecten voorgesteld. Dit gebeurde wel op 12.06.2017 nadat de Brusselse Regering groen licht gaf aan de lijst van prioritaire projecten.

In mijn vorige interpellatie was ik teleurgesteld door het gebrek aan inspraak . Ik vroeg ook expliciet dat de gemeenteraad zou betrokken worden bij de verdere uitbouw van het wijkcontract. U deelde mijn analyse dat er in de aanvankelijk door het studiebureau voorgestelde projecten weinig projecten waren dienstig voor de bevolking zo was het luik huisvesting afwezig en werd er ook met geen woord over prostitutie gesproken.

Over prostitutie wordt nog steeds met geen woord gerept. Het contract bevat nu wel een huisvestingsproject. Voorts zijn er ook veel gerecycleerde en afgelopen jaren niet gerealiseerde projecten. Ik concentreer me voor deze interpellatie op de projecten op het grondgebied van Sint-Joost.

Meest opvallende en aanvankelijk niet door het studiebureau voorgestelde project is een uitbreiding van de infrastructuur van de STIC gekoppeld aan de renovatie/heropbouw van verschillende woningen in de Linnéstraat (huisnummers 60 tot 78). Voorlopig is enkel voor het nummer 62 overgegaan tot een beslissing tot aankoop door de gemeente.

Voorts is er in het gebouw Miramar een project voor studentenwoningen in samenwerking met de Universiteit Saint-Louis. Het gelijkvloers zou een nieuwe invulling krijgen. Er wordt echter geen budget voorzien in het contract.

Het gewest wil ook de handelsruimtes in de Brabanttunnel en in het voormalige vormingscentrum van de NMBS aan de Brabantstraat omvormen tot een zogenaamd innovatie- en creatiecentrum. Dit project zou worden geleid door de Mission Locale en door het MAD (Brussels platform voor mode en design). Er wordt ook gesproken over een sociaal restaurant en over een kringloopwinkel.

Een opvallend doch niet prioritair project betreft de Ultieme hallucinatie dat zijn horeca-functie zou terugkrijgen en/of zou worden omgevormd tot een Art-Nouveau museum.

De tweede verdieping van de Baden van Sint-Joost zouden ook worden gerenoveerd (deze maken geen deel uit van de huidige renovatie) en een verbinding met Sint-Franciscuspark wordt onderzocht.

Verder zijn er verschillende ingrepen in de openbare ruimte zoals de aansluiting van de Pachecolaan op de heraanleg van de Sint-Lazaruslaan en het gelijknamige plein. Deze heraanleg wordt uitgebreid met de verschillende tunnels onder de spoorweg. Ook wordt de door Mobiel Brussel nooit gerealiseerde heraanleg van de Metro- tram- en bushalte Kruidtuin/Botanique terug opgepikt.

Tenslotte wordt 10% van het budget weerhouden voor projecten van sociale cohesie.

Al deze projecten verdienen verdere reflectie . Het lijkt me noodzakelijk dat ze worden voorgesteld aan de gemeenteraad bijvoorbeeld tijdens een speciale commissiezitting.

Bepaalde projecten zijn enthousiasmerend maar de vaststelling blijft dat er relatief weinig projecten zijn met een onmiddellijke impact voor de lokale bevolking. Er wordt voornamelijk ingezet op infrastructuur en openbare ruimte. Er worden geen structurele ingrepen voorgesteld om de mobiliteit en de kansarmoede aan te pakken. De totale afwezigheid van de prostitutie in het contract voor stadsvernieuwing is ook erg frappant. Zo zou er in het luik sociale cohesie op zijn minst aandacht mogen zijn voor projecten voor begeleiding van prostituees die uit het beroep willen stappen bijvoorbeeld of projecten die de overlast kunnen inperken. Het lijkt in elk geval duidelijk dat het enkele jaren terug voorgestelde project 'Pink Square' voor een eroscentrum en de concentratie van de prostitutie dood en begraven is.

Hier zijn mijn vragen : gaat het schepencollege akkoord om een commissiezitting te wijden aan het nieuwe contract voor stadsvernieuwing ? Zal er in het luik sociale cohesie aandacht zijn voor de prostitutie in de wijk en de overlast door klanten waarmee de bewoners te kampen hebben? Zal erover gewaakt worden dat het project voor een Creatie- en innovatiecentrum maximaal zal openstaan voor jongeren uit de wijk en uit de gemeente ? Zijn er al gesprekken met de huidige beheerders van de site (NMBS en Belfius) opgestart ? Quid met de huidige handelszaken (supermarkt, doe-het-zelf zaak en de schoenmaker)? Zal de gemeente overgaan tot onteigeningen om de uitbreiding van de STIC en de bouw van woningen in de Linnéstraat te realiseren ? Wanneer wordt er een voorverkoopperimeter ingesteld (zone de préemption) ? Het Miramar gebouw zou niet door het gewest worden aangekocht ? Welke instantie zou eigenaar worden van de gelijkvloers en een deel van de woningen ? Wat zal de invulling zijn van de voorziene polyvalente ruimte op het gelijkvloers ? Is er geen contradictie tussen de studie van Beliris om een kruispunt te realiseren voor de Kruidtuinlaan, Pachecolaan en de Sint-Lazaruslaan en het CRU project om de tunnel om te vormen in de lijn van de heraanleg van de Sint-Lazaruslaan ? Is het Pink square

project waarvoor de gemeente een dure studie liet uitvoeren definitief afgevoerd ? Aanvankelijk stelde het studiebureau voor dat het gewest het voormalige observatorium aan het Queteletplein zou aankopen. Het project werd uiteindelijk niet opgenomen in het contract voor stadsvernieuwing. Wat is de toekomst van dit leegstaande gebouw nu de gemeente ook afziet van een eventuele aankoop ? Wie krijgt de leiding in de uitbouw van het Innovatie – en Creatiecentrum ? MAD ? Mission locale ? andere instanties ? Hoe zal dit centrum na het wijkcontract blijven draaien en met welke structurele middelen ?

M. le Président : À votre première question, à priori, ce n'est pas nécessaire. Le programme de base du CRU est à l'enquête publique du 31 mai au 30 juin et donc consultable au service de rénovation urbaine tous les matins de la semaine ainsi qu'une soirée par semaine sur rendez-vous.

Des personnes de la Région (DRU, Perspective.brussels (Bureau bruxellois de la planification)) sont également présentes une matinée et une soirée sur rendez-vous par semaine pour donner des renseignements.

Le programme a été présenté lors de l'assemblée générale du lundi 12/6/17 où les personnes présentes pouvaient poser toutes les questions possibles (et où vous étiez présent).

Tous les documents sont consultables à l'adresse suivante :
<http://quartiers.brussels/doc/cru-svc-2>

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au jeudi 13 juillet 2017 à l'Hôtel Communal à Schaerbeek.

Y aura-t-il une attention particulière en cohésion sociale sur la prostitution dans le quartier et sur les nuisances auxquelles sont confrontés les habitants ?

Le thème de la prostitution fait bien sûr partie du diagnostic, mais aucune opération n'est prévue à ce sujet. Il s'agit là d'une volonté régionale.

Au niveau des projets de cohésion sociale, la prostitution n'est pas définie comme une thématique centrale.

Pour pouvoir l'aborder, il faudra rentrer dans l'un des 6 axes définis au programme de base: animation de l'espace public, propreté ; ouverture des intérieurs d'îlots ; dynamisation Brabant-Liedts-Saint-Lazare ; Amélioration de l'habitat et du patrimoine bâti ; intégration des populations fragilisées ; intégration jeunes et quartiers.

Sur la question du projet de centre de création et d'innovation qui ouvrirait ses portes au maximum pour les jeunes du quartier et de la Commune ?

L'essence même des programmes de rénovation urbaine est d'être tourné vers les habitants du quartier, on peut donc affirmer que la Région suivra ses propres directives.

De plus, la mission locale de Saint-Josse étant un partenaire occupant attendu dans l'un des espaces, elle a déjà ce lien avec les jeunes du quartier et de la Commune, qu'elle entretiendra et accentuera.

Sur les discussions avec les dirigeants actuels du site (et Belfius SNCB) et les entreprises existantes (supermarchés, magasin do-it-yourself et le cordonnier)?

Des contacts ont été pris par le bureau d'études et la Région, car ce n'est pas la Commune qui porte le projet.

Nous avons émis des réserves sur la faisabilité de ce projet vu la complexité et les difficultés notamment au point de vue des transferts de propriété.

La Région a décidé de maintenir le projet.

La Commune va-t-elle exproprier pour réaliser l'extension du STIC et la construction de logements dans la rue Linné ?

Oui, si nécessaire.

Quand y aura-t-il un périmètre de préemption en application ?

Le délai pour la mise en place du périmètre de préemption est lié à l'approbation définitive du programme par le gouvernement.

En effet, il faudra qu'après celle-ci, le GRB prenne un arrêté, ce qui devrait être le cas dans les mois qui suivront l'approbation.

Comme c'est la Région qui est le coordinateur général du CRU, la demande doit venir de la Région (même si les communes pourront aussi être titulaire du droit de préempter).

Sur la question de Miramar acheté par la Région, quel organisme serait propriétaire du rez-de-chaussée et d'une partie des logements ? Quelle sera l'affectation de la salle polyvalente prévue dans l'espace du rez-de-chaussée ?

Cette opération a été intégrée dans le programme comme étant "à initier" par le CRU, elle ne sera donc pas financée directement par le CRU.

C'est un montage financier en partenariat public-privé qui est envisagé.

Pour le socle : acquisition par la Région par le SAU (société d'aménagement urbain, ex-société d'acquisition foncière). Pour les logements, 2 scénarios sont avancés : soit, la création de logement étudiants sera portée par l'AISE (agence immobilière sociale étudiante) pour l'acquisition et la remise en conformité des studios; soit la Région, par le SAU, réalise l'acquisition puis le donne en gestion à l'AISE avec un bail emphytéotique.

N'y a-t-il pas là une contradiction entre l'étude de Beliris pour réaliser un carrefour pour les boulevards du Jardin Botanique, Pacheco et Saint-Lazare et le projet de CRU sur les tunnels pour rester conforme à la reconstruction du boulevard Saint-Lazare?

Non, car le CRU s'est engagé à reprendre les parties de l'étude définie par le bureau Bas Smedt en phase 2 d'exécution. Pour une question de financement, l'exécution a été scindée en 2 parties. La participation du CRU est justement un gage que le projet de réaménagement du boulevard Saint-Lazare puisse être complètement réalisé.

Sur le projet du Pink Square pour lequel la Commune a commandé une étude coûteuse, la Région, opérateur du CRU, n'a pas voulu intégrer de projet opérationnel traitant de la prostitution et donc a refusé toute participation financière à la réalisation de ce type de projet qui semble vous être cher.

Initialement, le bureau d'études avait proposé que la région achète l'ancien observatoire sur la Place Quetelet. Le projet n'a finalement pas été inclus dans le contrat de rénovation urbaine. Quel est l'avenir du bâtiment abandonné, la Commune renonce-t-elle également à un éventuel achat ?

Le prix de vente du bâtiment est beaucoup trop élevé par rapport à l'estimation que la Commune a reçue du Comité d'Acquisition (estimation valable également pour la Région, si elle se porte acquéreuse).

Vu la différence substantielle, aucun accord n'a pu être trouvé avec le propriétaire. À ce stade, la transaction est impossible.

Qui sera en charge de la gestion du développement du centre de l'innovation et de la création ? Comment ce centre continuera à tourner après le contrat de quartier et avec quels les fonds structurels ?

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est à la Région, via le SAU qui sera notamment chargé de négocier avec la SNCB. L'investissement CRU devrait couvrir les frais de l'emphytéose, des études et des travaux (étanchéité, isolation, acoustique,...).

La mise en place du projet sera réalisée par le MAD qui a prévu un montant de 200.000€ pour les travaux d'aménagement des espaces intérieurs.

En ce qui concerne la pérennité du projet, le bail emphytéotique est conclu pour un minimum de 27 ans. Il est attendu, notamment vu son investissement de 200.000€, que le MAD pérennise le projet.

27 Interpellation de Monsieur Luc FREMAL concernant « le nouveau contrat de Rénovation urbaine (CRU) pour le quartier Nord » au Conseil communal du 19 juin 2017.

M. Fremal : Dans la nouvelle dynamique insufflée au Quartier Nord, on entend parler de nombreux projets (Esplanade Saint-Lazare, Commissariat,...), mais parmi les

problèmes interpellant, on retrouve surtout les conditions de logement, de salubrité et de dégradation du bâti. Quelles réponses pouvons-nous attendre du Contrat de Rénovation urbaine à ce sujet?

M. le Président : Les pouvoirs publics ont bien sûr déjà fait ce constat, preuve en est, notamment la rénovation des (50) logements HBM sur site Linné-Plantes, la construction d'un immeuble de 6 nouveaux logements sur le terrain Brabant-Prairie. Le CRU, quant à lui, permettra de reconfigurer une partie de la rue Linné, sur un développé conséquent de (7) façades, et de créer ainsi un ensemble qui accueillera entre 10 et 20 logements, aux normes et complètement mis à neuf. Par ailleurs, la réouverture des Bains-douches, à l'étage de la piscine Saint-François, a pour but d'offrir un lieu de détente, mais aussi la possibilité pour chacun, de disposer d'un endroit pour retrouver sa dignité. Le manque d'entretien du bâti, la densité d'habitants et la réorganisation interne de beaucoup de bâtiments, font que peu sont équipés de sanitaires convenables. La position centrale du site, par rapport au quartier Nord, est un atout majeur.

M. Roekens : Comme vous l'avez déjà stipulé à plusieurs reprises, c'est la Région qui gère ce CRU. Elle impose ses projets et on a réussi à avoir ici et là quelques projets qui parlent plus à la Commune et qui auront un impact réel sur la population. Cet instrument me pose certaines questions. On a l'impression qu'on n'est quasiment pas concerné. Je trouve étrange qu'on fasse une abstraction totale de la prostitution dans le quartier. Si on ne prend pas de mesure pour l'encadrer, le quartier restera à nouveau problématique. Le signal que donne la Région n'est pas très positif vis-à-vis du quartier.

M. le Président : On a expliqué et réexpliqué à la Région l'importance de répondre aux vrais besoins. Eux sont partis de l'idée de relier les espaces publics les uns aux autres. Vous avez parlé de la Région, moi je parlerais du bureau d'études. C'est surtout lui qui a fait des propositions. On a eu des difficultés à trouver des convergences. C'est vrai que dans l'évaluation qu'on fera du contrat régional, on pointera un réel souci dans l'approche.

30 Concertzaal Botanique lonkt naar Gesukerk ; interpellatie ingediend door DHr. F. ROEKENS, Gemeenteraadslid.

M. Roekens : J'ai entendu notre ancien Bourgmestre, M. Demanze, qui est toujours président de la salle de concert du Botanique, qui a un problème dans le sens que la collaboration avec le Cirque Royal s'est arrêté. Celle-ci n'est plus disponible pour le Botanique. Cette salle avait une capacité de 1500 personnes. La plus grande salle disponible pour le Botanique, l'Orangerie, a une capacité de 650 personnes. M. Demanze évoquait dans la presse l'église du Gesu qui pourrait, selon ses dires, accueillir jusqu'à 1200 personnes. Je voudrais savoir s'il y a eu des contacts entre la Commune et le Botanique à ce sujet. Serait-ce un projet réaliste ? Je sais que le bien est privé et que la Commune ne détient pas le Gesu mais est-ce que c'est une activité qui vous intéresserait ? J'en profite aussi pour vous demander quel est le dernier état

des lieux du projet hôtelier au Gesu ? Avez-vous des informations à ce sujet que vous pourriez nous communiquer ?

M. le Président : Nous n'avons aucune information sur la procédure actuellement pendante au Conseil d'État. Nous n'avons eu aucun contact récent avec le demandeur sur la question. Concernant la capacité d'accueil du Botanique, il ne s'agit pas d'une compétence communale, mais de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de leurs gestionnaires. Nous sommes bien entendu disposés à rencontrer les gestionnaires en la matière.

31 Quatre plaintes ont été déposées par des fonctionnaires communaux à l'égard de l'Echevin Monsieur Mohamed Azzouzi ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

Point reporté à la séance à huis clos.

32 Sortir la place Houwaert du projet ; interpellation introduite par M. Ahmed MOUHSSIN, Conseiller communal.

M. Mouhssin : Une demande de permis pour le réaménagement des voiries, parking et trottoirs des rues Saint-Josse, Commune, Ferme et place Houwaert a été introduite par Beliris.

Lors de la concertation, un avis minoritaire favorable conditionnel de la commune a été fait. Parmi les demandes, on peut lire que la commune de Saint-Josse souhaite, si possible, sortir la place Houwaert du projet. Pourriez-vous nous faire savoir pourquoi, alors que la place nécessite d'être rénovée, vous souhaitez vous priver des moyens fédéraux ?

M. le Président: Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne la place Houwaert, les moyens fédéraux prévus pour le projet ne permettent pas de réaliser une réelle rénovation de la place. Le projet proposait de démolir la surface de la place afin d'y enterrer un "bassin d'orage" et de faire un recouvrement "cosmétique" sans répondre aux réels enjeux de la place. Il y a une multitude de difficultés à faire cohabiter de manière harmonieuse les piétons, les terrasses de café, les transports en commun, les commerçants, les livraisons, les automobilistes, les emplacements de parking pour les riverains et j'en oublie sûrement. Pour envisager un réaménagement de la place Houwaert, la commune souhaite des moyens plus importants pour un réaménagement ambitieux et surtout que le projet soit précédé par une vaste consultation de tous les usagers.

M. Mouhssin : Il y a un besoin urgent d'entreprendre les travaux. Un élément important dans le débat était la piste cyclable. La Commune a supprimé une portion de la piste cyclable qui se trouvait sur la place Houwaert. Cette situation est illégale et il n'est plus possible de la retenir. Si vous décidez que ce n'est plus Beliris qui fait les travaux, avez-vous l'intention de rétablir la piste cyclable ?

M. le Président: Le projet ne prévoit pas ce que vous venez de dire. Dans le projet déposé par le bureau d'études porté par Beliris, la discussion s'est focalisée sur le bassin d'orage qu'ils souhaitent créer place Houwaert. Dans l'étude de l'analyse du

projet, il s'est avéré que le bassin d'orage était plus une image. Ce n'est pas avec 200m³ que l'on crée un bassin d'orage. Le bassin d'orage existe, il est situé du côté de la rue Moisson au square Armand Steurs. Les remarques qui ont été portées par la Commune dans le cadre de la concertation avec tous les acteurs qui étaient présents sur la place Houwaert étaient de dire : « Vous allez rajouter une espèce de piscine avec plexiglas, qui va en faire l'entretien ? ». Tout le monde a désigné la Commune, mais nous ne sommes pas demandeurs d'un aménagement de ce type qui est ingérable. Ce que nous avons proposé il y a deux ans, puisqu'il s'agit d'un projet qui émane du contrat de quartier Liedekerke, dont le thème valorisé est l'histoire du Maelbeek et de l'eau, était de maintenir quelques dalles pour symboliser ce clin d'œil au Maelbeek. Lorsque nous sommes arrivés au moment du dépôt du projet, on nous a dit qu'il fallait revenir au projet initial. On a répété que si des gens voulaient s'occuper de l'entretenir, pourquoi pas. L'essentiel du projet est situé rue de la Ferme, rue Saint-Josse et rue de la Commune. Nous y avons rajouté quelque 300.000 € pour parfaire le projet dans certaines voiries qui n'étaient pas touchées par la Commune. C'est un projet extrêmement important pour nos citoyens, mais c'est vrai que pour la place Houwaert, il n'y a pas eu de consultation plus en avant pour dire « Tiens, que fait-on dans la place aujourd'hui avec tout le monde, les commerçants, les habitants, les acteurs concernés ? ». J'ai donc effectivement dit non, on n'arrive pas au bout d'un processus. À la fin, on rappelle une situation qui a été décidée il y a 15 ans et on demande d'y revenir. J'ai refusé, c'est vrai. Le projet concerne ce que j'ai dit, il n'y en a pas eu d'autre porté par le bureau d'études Beliris.

M. Mouhssin : Tant qu'on parle de la place Houwaert, une solution n'a toujours pas été trouvée pour faciliter la sécurité et l'accès aux services d'urgence. Ensuite, les commerçants ont toujours autant de difficultés pour se garer. Qu'allez-vous faire sur la question de la légalité de la non-réinstallation de la piste cyclable.

33 Recevabilité d'une question ; interpellation introduite par M. Ahmed MOUHSSIN, Conseiller communal.

M. Mouhssin : Depuis un certain temps, je souhaite mettre en œuvre une consultation populaire. J'ai commencé à récolter des signatures, mais le point essentiel est la recevabilité de la question. Il y a un an, j'avais également lancé une consultation populaire. J'avais envoyé un courrier à la Commune pour savoir si la question était recevable. J'ai reçu un recommandé et il y avait une réponse très claire qui me disait que ma question n'était pas recevable. Aujourd'hui, lorsque vous me répondez par mail, vous dites que : « Nous ne pouvons recommander la tenue d'une consultation populaire sur un sujet touchant à la liberté religieuse des citoyens, pour laquelle la Commune n'est pas compétente. ». Je ne tiens pas compte de vos recommandations. Je voudrais savoir si ma question est recevable ou non. Si ma question n'est pas recevable, pourriez-vous me l'indiquer de manière claire ?

M. le Président : Monsieur le Conseiller, je suis un peu interloqué par votre interpellation dans laquelle vous indiquez n'avoir reçu aucune réponse. Le Secrétaire communal vous a répondu en date du 9 juin 2017 exactement à 12:19 par un mail comprenant un document très complet de 7 pages!
Je vous invite à relire les articles 318 et suivants de la Nouvelle Loi Communale et plus particulièrement l'article 319 qui stipule que « toute demande d'organisation d'une consultation à l'initiative des habitants de la commune doit être adressée par

lettre recommandée au collège des Bourgmestres et Échevins ».

Le paragraphe 2 de l'article 319 précise et je vous le lis : « A la demande sont joints une note motivée et les documents de nature à informer le conseil communal ».

Dès lors, au vu des réponses complètes qui ont été fournies par l'administration ainsi que BRULOCALIS, il vous appartient de rédiger cette note motivée et d'aller à l'encontre des avis de l'administration et de BRULOCALIS en prouvant que la commune est compétente pour décider.

Je vous rappelle que le 3e paragraphe de l'article 324 stipule qu'en cas de doutes sur la compétence de la commune, c'est le conseil communal qui décide.

Je ne peux pas être plus précis.

D'ailleurs, il me revient que vous n'avez pas attendu notre avis pour lancer votre demande de consultation populaire. D'une part, vous critiquez les événements organisés par la commune, mais d'autre part, vous profitez du large public présent à nos événements festifs pour faire signer votre formulaire.

J'espère avoir été complet dans ma réponse qui je sais ne vous plaira pas, mais comme je vous l'ai déjà dit vous ne me ferez pas dire ce que vous avez envie d'entendre.

M. Mouhssin : Si j'ai bien compris, vous me demandez de faire une demande au Collège, par recommandé, avec un dossier complet. Pourquoi ne pas faire un règlement sur la consultation populaire pour qu'un citoyen qui a envie d'en mettre une en place puisse suivre la procédure de manière très claire. Sur l'interpellation citoyenne, ça se trouve dans la NLC, mais on pourrait la vulgariser, la rendre plus claire.

35 La transparence des mandats et des rémunérations ; question d'actualité introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.

Mme Genot : Après l'affaire Publifin, certains Bourgmestres comme celui de Boisfort et l'ensemble des Conseillers communaux de Boisfort ont souhaité rendre transparents l'ensemble des mandats, l'ensemble des rémunérations, la participation aux réunions de chacun. On peut donc maintenant trouver sur le site de la Commune combien chaque personne gagne pour ses différents mandats. On peut aussi trouver la liste des subsides que toutes les associations reçoivent, par exemple. Depuis, il y a eu le scandale du Samu Social puis le sursaut tardif de la Ville de Bruxelles, qui a souhaité publier un cadastre à peu près complet des rémunérations et des mandats de la Commune et du CPAS. Est-ce que la Commune de Saint-Josse va s'inscrire dans cette politique d'ouverture ? Allons-nous aussi nous mettre autour de la table et adopter rapidement une motion qui avance en matière de transparence, indiquant l'ensemble des rémunérations, la participation aux réunions, les voyages, et autres ?

M. le Président : À propos des subsides aux associations ça demanderait trop de travail, ce n'est pas simple. Mais pour les mandats et rémunérations des Conseillers communaux et membres du Collège, nous les publierons dès que possible.

Mme Genot : Si vous pensez que c'est compliqué et que ça va prendre du temps de publier les subsides aux associations, vous devriez peut-être déjà penser à engager des gens parce qu'avec le scandale du Samu social, il est possible que dès octobre vous deviez publier l'ensemble des subsides aux associations.

M. le Président: Je n'ai pas de problème sur le principe, mais j'espère que la Région va nous aider.

Mme Genot : Rudi Vervoort avait déposé en 2006 une réglementation.

36 Porte d'entrée de l'administration communale ; question d'actualité introduite par Mme Pauline Warnotte, Conseillère communale.

Mme Warnotte : Je voudrais encore savoir quand la porte d'entrée de l'Administration communale pourra s'ouvrir facilement, notamment pour les personnes possédant des poussettes ou qui ont des difficultés parce que cette porte est extrêmement lourde. M. Jassin m'avait jadis répondu qu'il fallait faire une étude de faisabilité, alors qu'au square Armand Steurs, on a été directement taillé dans la roche pour fabriquer une porte. Y a-t-il une différence de traitement dans ce cadre ?

M. Jassin : On a sollicité une société pour qu'elle fasse une offre de prix. La solution proposée est un bras actionné électrique pour ouvrir la porte.

37 Les subsides dans le cadre de la prévention ; question d'actualité introduite par Mme Pauline Warnotte, Conseillère communale.

Mme Warnotte : Le Conseil d'État a annulé la répartition des subsides à la prévention suite à une plainte de la Commune de Schaerbeek. Quel est l'impact pour nos finances communales et l'équipe de prévention ?

M. le Président: Je ne sais pas vous répondre, cette question appelle une analyse. Je n'ai pas reçu l'avis du Conseil d'État. On va prendre les contacts sur la question cet été. Nous avons eu à un moment donné un surplus de personnel qui ne faisait pas l'objet de subvention. Nous étions bien au-dessus d'une norme puis nous avons retrouvé un équilibre. À un moment, nous sommes arrivés à quelque chose qui est la norme de subsidiation.

Fin de la séance à 22h03.